

# LES AXES DE PROGRES

## AXE 2

### Enjeu :

Renforcer le principe du prélèvement raisonnable des ressources naturelles et promouvoir une gestion durable des habitats.

### Mesure 2-1 :

Maintenir la présence durable d'une faune sauvage riche et variée dans son habitat agricole et forestier.

### Objectif :

Faire contribuer les chasseurs à la gestion concertée et rationnelle des écosystèmes (faune sauvage et habitat).

### Moyens proposés :

- ◆ mettre en place les plans de gestion avec carnet P.M.A. (Prélèvement Maximum Autorisé).
- ◆ rendre obligatoire la restitution du carnet de prélèvements à la F.D.C.A. pour le 31 Mars de l'année cynégétique en cours afin d'être analysé.
- ◆ en période temporaire 2006 - 2007, rendre les carnets de P.M.A. à la F.D.C.A. accompagnés du bilan annuel par espèce par association ou groupement.
- ◆ mettre en place les plans de gestion par massif pour Grand Gibier (problèmes dégâts ou espèces en voie de disparition, etc.).
- ◆ fixer les prélèvements maximums autorisés et jours de chasse par espèce à partir de données sur l'évolution des populations et leurs prélèvements.
- ◆ adapter les prélèvements à la biologie de l'espèce (reproduction, évolution, etc.).
- ◆ raisonner les prélèvements sur une espèce en fonction du peuplement des autres espèces présentes.
- ◆ localiser et contrôler les lâchers de gibier en évitant l'artificialisation de la chasse.
- ◆ ne lâcher que du gibier naturel d'élevages approuvés.
- ◆ assurer la régulation des prédateurs et déprédateurs.
- ◆ passer des prélèvements « empiriques » vers une rationalisation des prélèvements à la fois quantitatifs et qualitatifs.
- ◆ passer pour certaines espèces d'une gestion "*disparate*" à une gestion commune (groupements G.I.C. à l'échelle d'une population).
- ◆ développer la recherche au sang du gibier blessé.
- ◆ appliquer les prescriptions relatives à l'agrainage du sanglier ainsi qu'à la chasse du gibier d'eau à l'agrainée.

## Mesure 2-2 :

Promouvoir une stratégie convenue pour la gestion des habitats.

### Objectif :

Contribuer à l'amélioration de la qualité des habitats et à leur restauration.

### Moyens proposés :

- ◆ développer une politique d'acquisitions de terrains à fort intérêt écologique.
- ◆ améliorer les capacités d'accueil en zone agricole et forestière pour la faune sauvage en partenariat avec les représentants de la profession.
- ◆ influencer sur l'impact des pratiques agricoles et forestières pénalisantes.
- ◆ sensibiliser les responsables cynégétiques locaux à l'intérêt de constituer des réserves ou moins égales (10 %) dans les zones d'intérêt patrimonial.
- ◆ préparer les chasseurs de gibier d'eau au transfert des billes de plomb à celles d'acier dès l'obligation légale (ouverture saison 2006-2007).
- ◆ inciter les responsables cynégétiques locaux à gérer des habitats.
- ◆ développer les G.I.C. (groupement d'intérêt cynégétique), acteur indispensable dans la gestion des espaces et des espèces.
- ◆ promouvoir les actions locales d'aménagement sur des territoires au bénéfice de la faune sauvage.
- ◆ développer les actions d'aménagement de nature « privée » en partenariat avec les professionnels ou en s'intégrant dans des programmes publics.
- ◆ développer une connaissance locale des habitats et raisonner les aménagements et la gestion en terme d'intérêt pour plusieurs espèces.

## Mesure 2-3 :

Envisager une gestion territoriale de gestion de la faune et de ses habitats.

### Objectif :

S'orienter vers un des enjeux majeurs du S.D.G.C. que sont les entités cynégétiques.

### Moyens proposés :

- ◆ étudier les possibilités de s'engager dans l'approche de gestion territoriale (milieu et habitats) mais aussi pour certaines espèces (peuplements sur une chaîne de montagnes).
- ◆ intégrer tous les acteurs dans une démarche multipartite menée collectivement.
- ◆ faire prendre en compte cette stratégie de "gestion territoriale" par un niveau territorial supérieur afin de bénéficier des appuis et aides touchant l'aménagement du territoire.